

UNION EUROPEENNE¹ / CAMEROUN

FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR L'ENGAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

2017 - 2020

¹ Document discuté et approuvé par les Etats Membres présents au Cameroun (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, France, Royaume Unie) lors de la réunion Chef de Mission le 17 Avril 2018

Introduction

La première expérience de conception et mise en œuvre de la feuille de route de l'UE pour l'engagement avec la société civile au Cameroun a couvert la période 2014 – 2017. Cette feuille de route a eu le mérite de développer un cadre stratégique commun pour l'engagement envers la société civile tant de la part de l'UE que des Etats membres, afin d'améliorer la prévisibilité, la visibilité et les impacts des actions européennes.

En décembre 2016, une évaluation de ce cadre cohérent d'intervention de la coopération européenne envers la société civile, à travers les différents instruments et programmes, a ainsi permis aux OSC de faire les constats suivants :

Concernant le processus

- La feuille de route est un instrument important qui permet d'assurer la prise en compte des avis des acteurs non étatiques, et constitue un cadre de dialogue régulier et de soutien structuré aux initiatives de la société civile ;
- L'éventail des OSC impliquées dans le processus de la feuille de route est élargi, et un effort de consultation des OSC dans toutes les régions du pays est fait ;
- La feuille de route intègre les dimensions stratégique et opérationnelle avec une intégration des objectifs, indicateurs et actions concrètes.

Concernant la mise en œuvre

- Le niveau de mise en œuvre des actions prévues dans la feuille de route est satisfaisant. Plus de 70% des activités prévues ont été réalisées. La non concrétisation de la mise en œuvre du projet d'appui à la justice dans le cadre du 11^{ème} FED, l'absence d'engagement formel des OSC dans la mise en œuvre des actions liées à la protection des défenseurs de droits de l'homme et la non identification des actions précises à réaliser dans le cadre de la création des opportunités de financement durable justifient les actions non réalisées.
- Les OSC ont été partenaires et bénéficiaires des différents programmes et instruments de l'UE et des états membres dans le cadre de la feuille de route 2014 - 2017. Cependant, on constate que les OSC ne se sont pas inscrites en toute conscience et collectivement dans une démarche de participation ou de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route. Ceci s'explique par l'insuffisance de précisions sur les rôles et responsabilités dans la réalisation de certaines actions prévues.

La présente feuille de route qui concerne la période 2017 – 2020 est le résultat d'un exercice d'actualisation qui s'inscrit globalement dans une logique de continuité.

La méthodologie d'actualisation de la feuille de route s'est déclinée en quatre étapes :

1. La consultation de la Délégation de l'Union Européenne et des Etats membres qui a permis d'obtenir les informations relatives aux différentes activités réalisées ;
2. La consultation des organisations de la Société Civile dans chacune des dix régions du Cameroun, entre le 08 décembre 2016 et 28 janvier 2017, qui a permis à 245 acteurs non étatiques d'exprimer leurs perceptions, analyses et recommandations sur la mise en œuvre de la feuille de route ;
3. La rédaction d'un rapport consolidé des différentes consultations ;
4. L'actualisation de la feuille de route.

1 - ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE²

La société civile camerounaise s'est principalement développée et implantée à partir des années 1990 simultanément au processus de démocratisation et de libéralisation du pays. Les profondes mutations sociopolitiques de la fin du XXème siècle ont été une aubaine pour l'émancipation d'une société civile jusqu'ici confinée à la satisfaction des besoins socioéconomiques fondamentaux. L'adoption des lois sur les libertés publiques, le développement des médias et d'internet, les partenariats avec des associations étrangères et la prise de conscience d'une population camerounaise jeune et bien formée de la nécessité de s'impliquer dans la vie civique ont ouvert la voie à l'émergence d'associations de défense et de promotion de droits de l'homme, d'associations de développement et de syndicats indépendants.

Dans un pays qui compte aujourd'hui plusieurs milliers d'Organisations de la Société Civile (OSC), quelques éléments permettent de caractériser leurs parcours : une certaine implication dans les politiques sectorielles, une volonté d'exercer des fonctions de veille des politiques publiques et d'agir dans la promotion des droits de l'homme, pour la lutte contre la corruption, pour la protection de l'environnement, la transparence de l'action publique ou de l'exploitation des ressources naturelles. L'implication des organisations représentant le secteur privé comme les organisations patronales contribue également à l'assainissement du climat des affaires.

Cette volonté d'agir se concrétise souvent par une influence réelle toute relative due à la fois à des facteurs inhérents à ces organisations (faible gouvernance interne et capacités limitées) qu'à des contraintes d'ordre administratives et politiques souvent édictées par les structures détentrices du pouvoir. Malgré ces limites, l'engagement des OSC dans la sphère publique peut avoir un réel impact ; certaines organisations ont pu changer la donne dans des domaines particuliers. Ces expériences méritent à être connues et répliquées à plus grande échelle pour que la société civile devienne un véritable acteur du processus démocratique.³

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

La capacité des OSC à participer à différents domaines de la vie publique dépend d'un ensemble de conditions préalables à l'égard duquel divers acteurs, notamment étatiques, assument une responsabilité certaine. Au Cameroun, ces conditions ne sont pas toujours remplies.

Environnement juridique

De jure, le **cadre légal** régissant les associations (loi de 1990) au Cameroun est plutôt libéral dans la mesure où : (i) il instaure un régime déclaratif pour les associations (à l'exception des associations confessionnelles ou étrangères soumises au régime de l'autorisation préalable) ; (ii) il autorise les associations d'ester en justice ; (iii) il consacre le principe de la libre administration des associations en respect de la législation en vigueur et des statuts internes.

De facto, ce cadre légal est souvent décrié comme inadapté et/ou non appliqué. Les libertés d'association et de manifestation sont parfois limitées. Les OSC peuvent faire face à des obstructions administratives⁴, à

² "L'UE considère que les organisations de la société civile (OSC) englobent toutes les structures non étatiques, à but non lucratif, non partisans et non violentes, dans le cadre desquelles des personnes s'organisent pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs, qu'ils soient politiques, culturels, sociaux ou économiques" Extrait de la Communication COM(2012)492 de la Commission européenne.

³ Voir notamment le Cahier du PASC 3 « Capitalisation des expériences réussies et meilleures pratiques des OSC en matière de gouvernance - Document de capitalisation », Août 2013 disponible sur <http://pasc-cmr.org/?q=fr/node/118>

⁴ Les autorités administratives peuvent refuser de délivrer des récépissés de déclaration des associations, assigner les associations aux individus qui les créent (en renforçant la fragilité institutionnelle des OSC) ou encore alourdir les procédures de déclaration.

une insuffisance des canaux de concertation et d'information, à des contraintes de financement et sont parfois démunies face à des atteintes aux libertés individuelles et aux droits de l'homme⁵.

Le cadre légal est particulièrement imprécis voir contraignant sur des questions cruciales, dont (i) l'ouverture laissée par la loi à une dissolution d'une association par arrêté du Ministre de l'Administration Territoriale (MINAT)⁶ si celle-ci s'écarte de son objet ou au motif souvent invoqué mais non précisé par la loi d'atteinte à l'ordre public et à la sûreté de l'Etat; (ii) l'impossibilité pour les associations (sauf celles reconnues d'utilité publique par décret présidentiel) de recevoir des subventions publiques, dons et legs de personnes privées et (iii) un statut juridique flou voire inexistant pour les réseaux, organisations faitières et plateformes.

La **loi de 1990 régissant les associations** a été complétée en 1999 par **une loi sur les ONG** qui offre certains avantages comme la possibilité de recevoir des financements publics et privés. Le statut d'ONG est conféré aux associations moyennant un certain nombre de critères. Toutefois, il y a de nombreuses contraintes d'ordre institutionnel relatives à l'octroi de l'agrément d'ONG. La loi précise qu'il appartient à un Comité désigné à cet effet de statuer sur les demandes d'agrément et d'octroyer celui-ci lorsque les conditions sont remplies. En réalité, faute de financement et/ou de volonté politique, ce Comité se réunit de manière irrégulière. Ces dysfonctionnements ont limité de fait le nombre d'ONG à une cinquantaine environ dans tout le pays.

Pour ce qui est des organisations rurales, la **loi de 1992 relative aux sociétés coopératives et Groupes d'Initiative Commune (GIC)** consacre l'option politique de désengagement de l'État camerounais et de libéralisation de la production et de la commercialisation des produits agricoles. L'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés coopératives et adopté en décembre 2010 édicte différentes dispositions ayant pour but d'unifier le statut et le fonctionnement des coopératives, unions et fédérations de sociétés coopératives existantes ou en voie de création dans les États membres dont le Cameroun. Nous notons cependant que la transition des GIC vers le statut formel coopératif n'est pas à la portée de ces groupements en l'absence d'un accompagnement approprié et de directives claires de la part de l'administration.

Ces constats ont conduits l'UE à intégrer comme priorité première, inscrite dans la feuille de route précédente (2014-2017) de l'engagement de l'UE avec la société civile, l'harmonisation et la modernisation du cadre légal régissant les OSC. Les actions entreprises ont été limitées à une étude effectuée par le Programme d'Appui à la Société Civile en 2014, en collaboration avec la GIZ⁷ et des propositions d'action pour le plaidoyer en vue de l'amélioration du cadre juridique des OSC. Plusieurs actions inscrites dans ce document de plaidoyer ont été mises en œuvre à travers deux subventions directes données par le PASC par deux OSC : Ligue des droits de l'homme et REPERID. Grâce à ces deux initiatives, les acteurs clés ont été informés des enjeux de l'amélioration du cadre juridique pourtant la question de la révision du cadre légal se pose avec acuité au regard de l'évolution du contexte où les OSC sont de plus en plus présentes et sollicités comme défenseurs des droits de l'homme. Le cadre n'assure pas de fait, suffisamment de protection aux OSC dans l'exercice de ce rôle (le statut d'OSC ou la poursuite des activités des OSC reste très précaire, de même la liberté de réunion et de manifestation est soumise dans la pratique non pas à une information préalable mais à une autorisation préalable...)

⁵ Des menaces contre certaines OSC de défense des droits de l'homme en général et des droits des LGBT en particulier ont été observées en particulier : intimidations, harcèlement administratif et juridique, cambriolages, incendies de locaux, incarcération voire, dans des cas extrêmes, disparitions ou assassinats non élucidés.

⁶ Suite à la division du MINAT en deux ministères séparés qui a eu lieu le 2 mars 2018, le Ministre de l'Administration Territoriale (MINAT) est en charge de l'administration territoriale, y compris l'organisation des autorités locales nommées par le gouvernement (gouverneurs, préfets, sous-préfets) et traditionnelles (chefs, lamidos). Il conserve aussi ses compétences en matière de société civile (cadre légal, accréditation, liberté d'association et de réunion), élections (aspects logistiques et sécuritaires), et protection civile. Les questions de décentralisation, développement local, liaison avec les autorités locales élues (maires et conseils municipaux) et état civil sont passées au MINDDL.

⁷ "Etude critique et comparative du cadre juridique relatif aux organisations de la société civile".

Contexte politique : Les élections en 2018 et les défis sécuritaires

Le calendrier électoral du Cameroun prévoit plusieurs élections prochaines : les sénatoriales en avril 2018, ainsi que les élections municipales, législatives et présidentielle, qui devraient intervenir entre septembre 2018 et octobre 2018. Depuis 2016, de nombreuses organisations de la société civile ont mis en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté dont l'un des objectifs principaux est l'exercice libre du droit de vote du maximum des camerounais en âge de voter. La Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, à travers de différents instruments, dont le programme thématique Acteurs non Etatiques et Autorités Locales (ANE-AL) et de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'homme (IEDDH) soutient des initiatives de quelques acteurs non étatiques visant au renforcement de la démocratie à travers une amélioration de la participation citoyenne aux élections, celle des femmes et des jeunes en particulier, ainsi que la mise en synergie des acteurs sociopolitiques.

Depuis 2013-2014 le groupe terroriste armé Boko Haram sévit **dans l'Extrême Nord du Cameroun** en se rendant coupable de crimes relevant du droit international et d'atteintes aux droits humains, dont des attentats-suicides dans des zones civiles, des exécutions sommaires, des actes de torture, des prises d'otages, des enlèvements, le recrutement d'enfants soldats, ainsi que le pillage et la destruction de biens publics, privés ou religieux. Toutes les activités socio-économiques sont fortement affectées par cette situation de crise qui a aussi produit le déplacement d'un nombre important de personnes. Le gouvernement s'est focalisé sur la réponse militaire alors que bon nombre de solutions durables aux causes structurelles qui ont facilité l'implantation de Boko Haram dans la région restent à apporter. Dans le cadre des opérations contre Boko Haram, le gouvernement camerounais a été accusé par Amnesty International en 2017 des violations des droits de l'homme.

En fin 2016, puis en 2017, **dans les deux régions anglophones du Cameroun**, un mouvement de contestation a marqué l'actualité politique du pays. Une partie importante des populations de ces deux régions ont exprimé leur malaise, en raison d'un sentiment de marginalisation sociale, politique et culturelle. Le gouvernement a mis en avant des mesures en réponse à une partie des revendications du mouvement protestataire, tout en privilégiant une réponse sécuritaire à la crise. Depuis le début de la crise, les partisans d'une indépendance des régions anglophones se sont radicalisés, faisant émerger une situation d'insurrection violente, avec de nombreuses victimes parmi les forces de sécurité, des groupes sécessionnistes armés, et des civils. Dans ce contexte, l'UE et les autres acteurs de la communauté internationale se proposent comme promoteurs de la paix, appellent toutes les parties au rejet de la violence et à un dialogue inclusif et constructif, et prônent la nécessité d'une absence d'impunité dans le respect des droits et libertés individuelles (y compris les libertés d'expression et d'association, ainsi que d'accès à l'information).

Soutien organisationnel et financier

La majorité des OSC ont une capacité financière limitée et il existe une forte concurrence entre elles pour l'accès au financement. Cela entraîne un fonctionnement opportuniste en fonction des financements des PTF et empêche une réflexion commune et continue sur les enjeux d'intérêt public. D'autre part, les pouvoirs publics, aux niveaux central et local, n'ont pas prévu un dispositif impartial et pertinent de soutien aux activités des acteurs non étatiques. Les capacités de mobilisation des ressources internes des OSC sont très insuffisantes réduisant ainsi leur indépendance et leurs possibilités d'action. Dans un tel environnement, le professionnalisme attendu des OSC, notamment dans les processus stratégiques de co-construction des politiques publiques, n'est en ce moment assuré que par une élite restreinte d'acteurs

compétents et expérimentés.

Malgré cette situation, le pays reste couvert par de nombreuses organisations de premier et second niveau, peu structurées pour la plupart mais qui restent très actives notamment en zone rurale. Elles sont le relais des administrations déconcentrées auprès de communautés, ainsi que des OSC mieux structurées et subventionnées. Cette catégorie d'acteur est très peu audible au niveau des PTF en raison des procédures qui exigent une expérience et une capacité financière qu'elles n'ont pas.

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Les expériences de **dialogue entre autorités et société civile** existent mais ces échanges sont bien souvent rares et limités. La tendance générale est néanmoins à une reconnaissance progressive des OSC par l'Etat⁸. On note également l'existence de réseaux et plateformes sectoriels de la société civile ainsi qu'une tentative de création d'une plateforme nationale des OSC du Cameroun largement impulsée par les partenaires techniques et financiers. Malgré tout, la nécessité de renforcer cette collaboration perdure. L'accès à l'information reste toujours limité dans certains domaines aux OSC, notamment des informations censées être publiques (dans le domaine de la gestion des ressources naturelles par exemple, l'accès aux différents titres fonciers, le domaine de la justice...). Des facteurs inhérents aux OSC limitent souvent leurs capacités d'interaction avec les autorités : carences au plan de la gouvernance interne, non-renouvellement des dirigeants, faible base sociale, conflits de leadership et luttes de positionnement, corruption et malversations financières, capacités opérationnelles limitées, peu de spécialisation et d'expertise sectorielle, etc. De ce fait, et aux dires de leurs interlocuteurs institutionnels, **les OSC manquent souvent de légitimité et crédibilité et peinent à se considérer comme de réels partenaires de l'Etat.**

Actuellement, on note une évolution avec l'amélioration de la gouvernance interne des OSC, domaine dans lequel, le PASC a renforcé les capacités des OSC. Plusieurs ateliers avec des plans d'actions ont permis d'améliorer la gestion des subventions des OSC ainsi que la redevabilité. S'agissant des conflits de leadership, on note une collaboration renforcée entre les OSC qui mettent de plus en plus en œuvre des subventions avec des co-demandeurs ou qui mettent en œuvre des actions de lobbying concertées. Quant aux capacités opérationnelles, de plus en plus d'OSC se spécialisent et améliorent leurs expertises.

On note ainsi une amélioration de la légitimité et de la crédibilité des OSC mais qui a toutefois besoin d'être renforcée au regard des défis actuels qui attendent les OSC.

La participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques dépend également du degré d'ouverture des différentes institutions sectorielles. Des **cadres de concertation** existent à différents niveaux, certaines OSC y participent et peuvent délivrer des messages aux autorités. L'impact de cette participation n'est cependant pas toujours connu. De même, les mécanismes de sélection, identification et participation des OSC dans ces cadres (en termes de légitimité, représentativité et expertise) sont rarement clairement édictés. L'UE et ses Etats membre, à travers le PASC, ont initié une étude sur les cadres de concertations visant à l'amélioration de la participation de la société civile aux différents processus de décisions stratégiques en matière de politiques de développement. Cette étude qui a donné lieu à des recommandations a été largement partagée auprès de la société civile et des acteurs étatiques. Par ailleurs, la collaboration entre la société civile et les pouvoirs étatiques a été renforcée à travers des forums financés par le PASC et les états membres impliquant les deux acteurs ou encore à travers différents projets mettant en œuvre ou appuyant le renforcement ou l'appui financier à des cadres de concertation thématiques. Mais cette participation des OSC aux dialogues avec les autorités pâtit

⁸ Notons par exemple, le décret du Premier Ministre N°2013/7987/PM du 13 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public.

également d'un **déficit criant d'accès à une information claire, accessible, fiable et pertinente**. La coopération entre OSC, universités et instituts de recherche n'est pas encore suffisamment développée ce qui affaiblit les capacités en recherche et de documentation des organisations pour développer un argumentaire solide pour le dialogue. Au niveau local, le processus de **décentralisation** a permis des ouvertures intéressantes. Nous notons des expériences de collaboration fructueuse entre OSC et Communes en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage mais également la veille des politiques publiques et des initiatives de budget participatif.

En ce qui concerne la **fourniture de services sociaux de base**, bien que la responsabilité en incombe principalement aux pouvoirs publics, les OSC jouent un rôle important en complétant leurs actions et en mettant en œuvre des projets innovants, notamment dans les régions les plus marginalisées. Certaines OSC initient également des collaborations avec les autorités pour le contrôle et le suivi des investissements publics. La capacité des OSC à recenser les besoins des citoyens, à investir dans les secteurs et régions négligés ainsi qu'à fournir des services aux populations socialement exclues ou hors d'atteinte est particulièrement reconnue. Dans certaines régions du Cameroun, la société civile s'est investie particulièrement : dans les zones vulnérables tels que le septentrion, en particulier l'Extrême – Nord, leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des communautés est remarquable. Plusieurs projets d'accès dans les domaines tels que l'eau, l'assainissement et la santé ont été mis en œuvre avec succès et leur durabilité assuré à travers l'organisation des communautés en comités de gestion.

Dans le **domaine économique et commercial**, certaines OSC comme les syndicats, les organisations d'employeurs ou encore les associations professionnelles deviennent des acteurs de plus en plus dynamiques et reconnus. Ils sont généralement consultés et tendent à être entendus, surtout lorsqu'ils représentent des secteurs stratégiques. La capacité de mobilisation de certains syndicats, notamment dans le secteur du transport, est une plus-value certaine même si elle est rarement utilisée pour faire passer des messages aux décideurs. Les organisations du patronat sont activement engagées dans un dialogue avec les pouvoirs publics relativement à l'environnement des affaires.

Dans le domaine de la **production agricole**, les GIC, qui ont progressivement vocation à se transformer en coopératives, se sont multipliés dans les années 90 et 2000. Ils disposent généralement de faibles capacités et sont peu structurés en faïtières capables de faciliter la transformation, la commercialisation et d'interagir avec les autorités compétentes. Ces dernières se concentrent essentiellement dans les zones de cultures de rente.

Dans les domaines liés à la **préservation de la paix et prévention des conflits**, il est important de noter que le Cameroun a, jusqu'à tout récemment, toujours été reconnu comme un pays stable. Les récentes menaces sécuritaires font néanmoins apparaître une déstabilisation croissante de certaines parties du pays⁹. Les autorités tout comme les organisations de la société civile ne sont pas encore outillées pour faire face à ces nouveaux défis. Afin de préserver la sécurité et la cohésion sociale, les structures étatiques ont initié des dialogues stratégiques avec les leaders religieux, les organisations confessionnelles et les chefferies traditionnelles. D'autres groupes issus de la société civile (de femmes, syndicats, presse indépendante, association de défense des droits de l'homme, etc.) sont appelés à entreprendre un travail d'éducation civique et d'intermédiation sociale.

1.3 CAPACITÉS

⁹ Depuis 2013, le Cameroun est confronté au Nord à des incursions et actions de la mouvance Boko Haram venue du Nigéria et à l'Est, à l'afflux massif de réfugiés centrafricains.

Hormis quelques structures dotées de moyens techniques et financiers ainsi que de ressources humaines compétentes et spécialisées, force est de constater que la plupart des OSC camerounaises se caractérise par une **forte dépendance aux financements extérieurs** pour la réalisation de leurs activités. Sans domaine de spécialisation particulier, ces structures voguent souvent au gré des enjeux financiers et s'engagent plus souvent en fonction de l'offre de financement que de la demande sociale à la base. L'existence d'OSC et de réseaux opportunistes, parfois impulsés ou encouragés par les autorités à de fin notamment de captage des fonds publics, est un phénomène très répandu¹⁰.

Les OSC situées à la base, au sein des communautés, connaissent les problématiques locales et sont proches des populations. Ces structures sont souvent informelles et à la recherche de **compétences organisationnelles liées à la vie associative** (gouvernance interne des organisations, gestion financière, etc.). Les OSC dites « d'appui » sont très nombreuses mais rares sont celles qui disposent de capacités techniques et financières leur permettant de faire la différence sur le terrain. L'étude de capitalisation des bonnes pratiques réalisée par le PASC (voir la note de bas de page 2) a néanmoins identifié des OSC qui ont mis en œuvre des activités de plaidoyer et de veille de politiques publiques innovantes. Lors des consultations organisées auprès des OSC, la demande la plus récurrente concerne la nécessité de « renforcer leurs capacités » sans pour autant qu'elles puissent identifier avec discernement le type de capacité requis.

Comme précédemment indiqué, les réseaux, coalitions et plateformes d'OSC sont quant à eux généralement peu représentatifs car minés par des conflits de leadership. Ils sont rarement dotés d'expertise sectorielle leur permettant d'être des interlocuteurs crédibles pour les autorités. Nous notons cependant une émergence « de **coalitions d'acteurs** » autour de causes spécifiques aussi bien en zone rurale que dans les grandes métropoles. Bien souvent informelles, elles peuvent représenter une force de changement de par leur capacité de sensibilisation, de mobilisation et de veille de l'action publique. A ce titre, certains réseaux actifs dans la promotion et protection des droits de l'homme réussissent à faire entendre leurs voix et élaborent des recommandations à destination des autorités et des partenaires au développement.

Concernant les **connections entre le Cameroun et le reste du monde**, si des relations entre OSC camerounaises et réseaux à l'échelle de l'Afrique centrale ou au niveau global existent, celles-ci ne sont pas institutionnalisées. Ces contacts sont, à quelques exceptions près, davantage le fait de réseaux individuels que de partenariats à long terme entre organisations. Finalement, hors du Cameroun, certaines associations représentant la **diaspora** camerounaise contribuent au financement de projets de développement. L'impact de cet engagement n'est cependant pas quantifié et il semble que ces associations soient faiblement structurées.

¹⁰ Structures communément appelées GONGO « *Governmental NGO* »

2 - ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

Dans le programme indicatif national 2014 – 2020 qui est le cadre de la coopération entre le Cameroun et l'UE sur cette période, l'appui en faveur de l'Etat de droit par la modernisation de l'état civil et le renforcement de l'implication de la société civile dans les politiques publiques est une priorité.

Par ailleurs, l'implication de la société civile est également prévu en complémentarité de l'appui des autres états membres au niveau de chaque programme des secteurs gouvernance et développement rural. Cette approche transversale a pour finalité la facilitation du dialogue entre les autorités compétentes et la société civile dans les secteurs prioritaires d'intervention de l'UE au Cameroun.

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis 2014, la société civile a été partie prenante des phases de formulation et de mise en œuvre des programmes de la coopération Union européenne/Cameroun au titre du 11ème FED. Afin d'identifier la valeur-ajoutée de ces acteurs dans certains secteurs prioritaires, un exercice de cartographie des organisations de la société civile actives dans la justice pénale, finances publiques et développement rural a été élaboré. De plus, la DUE a impliqué les OSC à travers plusieurs ateliers dans le processus de formulation du programme d'appui à la citoyenneté active (PROCIVIS, 11eme FED) qui abordera le renforcement des capacités et l'amélioration du cadre légal pour la société civile.

La Délégation et les Etats membres de l'UE restent constants dans le dialogue avec les organisations de promotion et défense des droits de l'homme. Trois consultations ont été organisées en mai 2016 dans le contexte de la nouvelle Stratégie des droits de l'homme et un déjeuner à la Résidence avec les défenseurs de droits de l'homme a eu lieu en décembre 2016.

Au niveau de la coopération française et dans le cadre du C2D, la société civile assure le suivi indépendant de l'exécution des programmes et projets. Elle siège également dans les instances de pilotage notamment le Comité d'Orientation et de Suivi (COS), réunissant les responsables de la coopération franco-camerounaise pour l'orientation des projets par secteurs et le suivi de leur exécution et le Comité Technique Bilatéral (CTB) qui est l'instance chargée du suivi technique et administratif.

La coopération allemande à travers la GIZ a soutenu la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Jeunes Défavorisés de l'Extrême-Nord (PAJED) entre 2015 et 2017. Le projet a effectivement orienté ses intervention sur la réinsertion socio-économique des jeunes défavorisés et/ou vulnérables ; l'amélioration de la confiance entre les autorités locales et les jeunes, et la diffusion des messages de paix, de cohabitation harmonieuse, de vivre ensemble et de respect mutuel, dont le but est de pacifier les communautés et de prévenir la radicalisation.

2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

La Délégation et les Etats membre de l'UE contribuent, à différents niveaux, à la promotion des droits de l'homme en général et à la promotion d'un environnement propice pour les organisations de la société civile en particulier.

Un dialogue à ce sujet avec le gouvernement camerounais se tient tout d'abord lors des sessions du dialogue politique prévu par l'**Article 8 de l'Accord de Cotonou**. Ces sessions ont lieu deux fois par an. Une attention particulière est donnée à la protection des **défenseurs des droits de l'homme**. Des opportunités de dialogue se créent également lors de certains rendez-vous internationaux comme le passage du Cameroun à la Revue Périodique Universelle des Nations Unies. Les recommandations de la revue peuvent servir de référence utile à certains échanges avec les autorités.

La promotion de conditions propices à l'exercice des OSC passe également par les programmes de la coopération. A ce titre, le programme d'appui à la structuration de la société civile (PASOC 9^{ème} FED entre 2009 et 2011) a réalisé un travail de perception auprès des OSC sur le **cadre légal** qui régit leurs activités. Des consultations ont permis la production d'un mémorandum reprenant les recommandations des OSC en vue d'améliorer le cadre d'exercice de leurs activités. Le programme a également mis à jour et réédité le « Guide juridique des OSC au Cameroun : cadre légal et principes d'administration » qui recense et analyse les textes normatifs spécifiques des OSC et met en évidence le caractère obsolète de certaines de leurs dispositions. Dans la continuité de ce travail, le Programme PASC 10^{ème} FED (2012-2015) a réalisé une étude critique et comparative sur le cadre juridique des OSC au Cameroun. L'étude a confirmé la nécessité de la réforme et parmi les dispositions critiques identifiées par cette étude on peut citer : (i) l'impossibilité pour les associations (sauf celles reconnues d'utilité publique par décret présidentiel) de recevoir des subventions publiques, dons et legs de personnes privées, (ii) le statut juridique flou voire inexistant pour les réseaux, organisations faitières et plates-formes, (iii) l'ouverture laissée par la loi à une dissolution d'une association par arrêté du ministre de l'administration territoriale (MINAT) si celle-ci s'écarte de son objet ou porte atteinte à l'ordre public et à la sureté de l'Etat.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Au cours des dernières années, le Cameroun a bénéficié de deux programmes spécifiques d'appui à la structuration et au renforcement de capacités de la société civile à savoir le Programme d'Appui à la Structuration de la Société Civile (PASOC, 9^{ème} FED) et le Programme d'Appui à la Société Civile (PASC, 10^{ème} FED en cours) ainsi que du programme thématique Acteurs non Etatiques et de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH). En 2016-2017, l'UE a mis en place un dispositif d'accompagnement de la société civile à savoir la FACILITE qui a renforcé les capacités de gestion techniques et administratives des projets subventionnés par la DUE.

Les Etats membres ont également mis en œuvre des programmes ciblant entre autres les OSC comme le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDL) de la GIZ¹¹ et le Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles de l'Ambassade de France. Le bureau régional de la Fondation Friedrich Ebert (FES) travaille également dans le domaine de la société civile à travers ses programmes visant l'avènement d'une plus ouverte, diversifiée et démocratique au Cameroun. Le PROCIVIS s'inscrit dans la continuité des appuis spécifiques de l'UE envers la société civile avec une composante société civile et vise à renforcer la place des organisations de la société civile camerounaises dans la gouvernance démocratique et la gestion participative des affaires publiques à l'échelle du pays, notamment celles agissant dans les secteurs prioritaires de la coopération UE/ Cameroun.

En complément de ces programmes spécifiques d'appui à la société civile, plusieurs programmes sectoriels ont pris en compte la dimension « société civile » dans leurs modalités de mise en œuvre. On peut citer sans être exhaustif : le Programme d'amélioration des conditions de détention et du respect des droits de l'homme (PACDET), le Programme d'Appui à la Justice (PAJ), le Programme d'appui aux capacités décentralisées de développement urbain (PACDDU), le Programme de Développement rural (PDR, couvrant 3 régions : Extrême Nord, Est et Nord-Ouest) ou encore le Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole (PAPA, couvrant 3 filières : laitière, coton et café/cacao). Toutefois, cet engagement n'est pas systématique et n'appuie les OSC en tant qu'acteurs de gouvernance que de façon marginale.

¹¹ Le PADDL-GIZ est le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local de la GIZ au Cameroun, qui a pour mission jusqu'à fin 2015 d'accompagner le processus de la décentralisation au niveau central et au niveau local. Il se déploie dans 4 Régions du Cameroun, les appuis sont autant destinés à l'administration Centrale (Ministère) qu'aux Structures Déconcentrés de l'Etat, aux Collectivités Territoriales Décentralisées et aux Organisations de la Société Civile-OSC.

2.4 COORDINATION

Au niveau opérationnel, la coordination entre la Délégation et les Etats membres de l'UE est relativement aisée au Cameroun dans la mesure où seuls **deux Etats membres** (l'Allemagne et la France) disposent pour l'instant de programmes et d'opportunités d'appuis pour la société civile. D'autres Etats membres comme l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Italie et la Belgique interviennent dans le cadre du dialogue politique avec les autorités camerounaises. Afin de coordonner leurs messages, la Délégation et les Etats membres de l'UE se réunissent régulièrement au niveau des chefs de mission.

Au sein du **Comité Multipartenaires** (CMP), la DUE et l'Ambassade de France assurent depuis janvier 2013 la co-présidence du sous-groupe société civile. Cette instance qui se réunit tous les deux mois environ regroupe principalement la DUE, la GIZ, la Banque Mondiale, l'Ambassade de France, le PNUD et la BAD. Le sous-groupe est une instance de coordination et d'échanges sur les programmes et stratégies d'appui à la société civile. Bien qu'il n'ait pas de "feuille de route" à proprement parler, ce groupe permet une coordination de l'engagement avec les OSC à travers (i) l'échange d'information sur les bonnes/mauvaises pratiques des OSC au Cameroun, (ii) l'élaboration d'un calendrier conjoint des opportunités de financement pour les OSC et (iii) la concertation en préalable au lancement d'études et d'autres initiatives sur la société civile.

Entre ces rencontres, la DUE entretient des relations de travail quasi quotidiennes avec certains PTF surtout le PADDL-GIZ, l'Ambassade de France et la Banque Mondiale. La thématique "Société Civile" est aussi régulièrement suivie par les sous-groupes "Environnement" et « Genre » du CMP. Certains projets mis en œuvre par des OSC sont actuellement cofinancés par la DUE et la France. Des études conjointes seront menées dans les prochains mois entre la DUE et la GIZ (voir partie 5).

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

A la suite des consultations effectuées dans le cadre de l'actualisation de la présente feuille de route qui ont impliqués aussi bien les OSC que les acteurs étatiques (notamment au niveau des régions, les délégations du MINAS, MINEPAT, MINEPDED, MINFOF, MINEE, CNDHL...) et des récentes analyses, il ressort la nécessité de poursuivre le renforcement des actions de la société civile dans un contexte en évolution et où face aux crises (économique, politique et sociale que connaît le Cameroun actuellement) la société civile est de plus en plus sollicitée. Celle-ci a exprimé ses besoins afin en tenant compte non seulement de l'évolution du contexte, mais aussi des besoins toujours présents qui ont été exprimés par la société civile au Cameroun.

Le contexte légal tel qu'il est appliqué actuellement est cause de beaucoup d'incertitude ressenti par les acteurs de la société civile et un des enjeux majeurs qui va être retenu dans la présente feuille de route est l'harmonisation et la modernisation de ce cadre légal.

Par ailleurs, malgré l'évolution constatée aussi bien dans les capacités des OSC qui ont été renforcées à plusieurs niveaux par le PASC, et avant cela par le PASOC, ou encore par la GIZ dans le domaine de la décentralisation, et malgré l'efficacité qui est ressorti de l'évaluation de plusieurs projets mis en œuvre par la société civile, il reste nécessaire d'accompagner cette société civile à la fois dans sa structuration et sa capacité technique et d'influence.

L'une des leçons qui ressort de la mise en œuvre de la précédente feuille de route est le fait que l'atteinte des résultats dépend en grande partie de l'engagement de cette société civile elle-même.

En effet, malgré l'appui et l'accompagnement de l'UE et de ses Etats membres, les OSC restent tributaires des principaux résultats. C'est pourquoi, il est proposé que la feuille de route définisse clairement la contribution des deux parties à savoir UE et Etats membres et OSC dans l'atteinte des résultats qui seront exprimés.

Il y a lieu de rappeler que les procédures de l'UE pour les OSC sont sûrement perçues comme difficiles et

contraignantes. Mais le dispositif mis en place par l'UE à savoir la Facilité a permis aux bénéficiaires des subventions de la DUE (OSC et Communes) de maîtriser ces procédures et de gérer plus efficacement les subventions. Par ailleurs, les OSC ont bénéficié de plusieurs appuis techniques permettant de les professionnaliser encore plus grâce aux formations données. L'un des mandats de la Facilité a été d'appuyer l'UE dans l'information des OSC et communes dans le cadre des réunions d'informations qu'elle a organisées pour des appels à propositions de projets. Ce qui a facilité l'accès à l'information pour les OSC. Le succès de ce dispositif dans l'accompagnement des OSC a permis à la DUE d'intégrer cette facilité dans le PROCIVIS qui devrait continuer à les professionnaliser.

Interrogées sur les programmes financés par le FED (et requérant l'avis de l'Ordonnateur National pendant la mise en œuvre), les OSC regrettent le fait que les autorités tendent à privilégier l'appui direct aux ministères et programmes gouvernementaux au détriment des composantes ciblant directement la société civile. De plus, les coûts de gestion de ce type de programme sont très élevés du fait de la nécessité de passer par des bureaux d'études internationaux pour en assurer la mise en œuvre.

PRIORITÉS

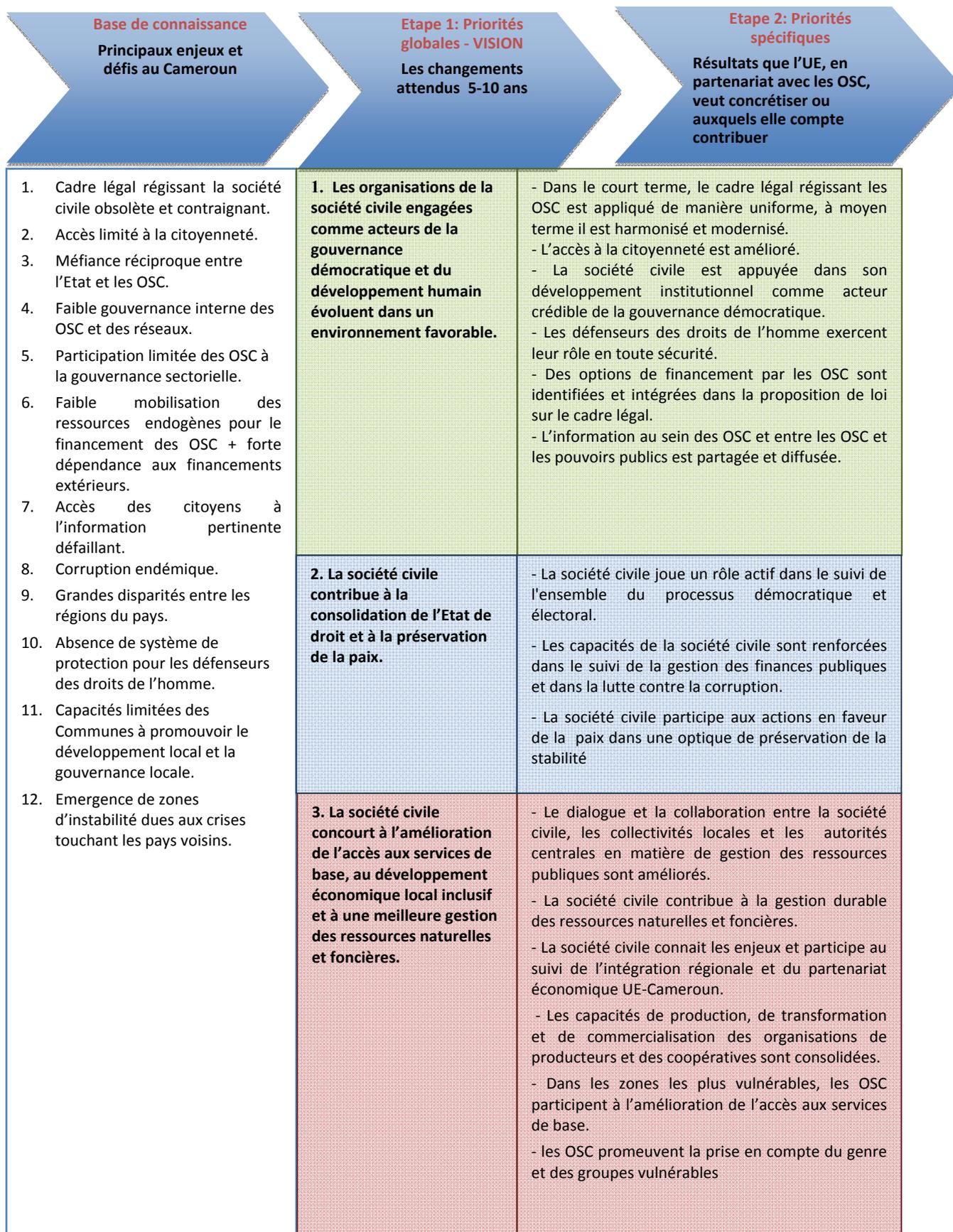
Après avoir pris en compte le contexte général et tiré les principaux enseignements de l'action de la Délégation et des Etats membres de l'UE, cette section précise les priorités de l'engagement de l'UE avec la société civile camerounaise.

L'objectif global de la Délégation et des Etats membres l'Union européenne au Cameroun est de promouvoir un environnement propice pour la société civile afin qu'elle puisse contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et à la préservation de la paix ainsi qu'à l'amélioration de l'accès aux services de base, à un développement économique inclusif et à une meilleure gestion des ressources naturelles.

Pour atteindre cet objectif, trois priorités globales avec une vision à long-terme ont été identifiées suite à une série d'échanges avec les Etats membres et les représentants de la société civile. Ces trois priorités globales sont ensuite déclinées en priorités spécifiques (résultats). Pour atteindre ces résultats, la Délégation et les Etats membre de l'UE interviendront dans le cadre du dialogue politique, du dialogue sur les politiques publiques ainsi qu'à travers leurs instruments de coopération (comme par exemple le 11^{ème} Fonds Européen de Développement ou le C2D de la coopération française).

Les OSC devront également s'organiser collectivement et s'impliquer dans la réalisation de certaines activités nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la feuille route.

Le tableau ci-dessous présente la logique d'ensemble proposée par la Délégation et les Etats membres de l'UE pour l'engagement avec la société civile au Cameroun.



PRIORITE 1 Les organisations de la société civile engagées comme acteurs de la gouvernance démocratique et du développement humain évoluent dans un environnement favorable.

Les consultations organisées dans le cadre de l'élaboration de la présente feuille de route ont montré l'existence d'un consensus sur le fait que le cadre légal régissant les OSC au Cameroun n'est pas toujours appliqué, est obsolète, contient des dispositions trop contraignantes et ne favorise pas l'émergence d'une société civile en tant qu'acteur de la gouvernance démocratique. Ce constat est connu depuis plusieurs années. Pour cette raison, l'application de la législation actuellement en vigueur et son amélioration sont les priorités du Programme d'Appui à la Citoyenneté (PROCIVIS, 11ème FED).

Le cadre légal étant une seule des composantes de l'environnement propice pour les OSC, il est également nécessaire d'œuvrer dans d'autres domaines qui sont fortement liés comme la protection et la promotion des droits de l'homme (notamment les libertés d'expression et de manifestation) ainsi que la transparence et l'accès à l'information publique. Finalement, les aspects liés au renforcement de leurs capacités organisationnelles sont également cruciales.

| Priorités spécifiques – résultats | Indicateur (s) de résultat |
|--|--|
| 1) Le cadre légal régissant les libertés publiques et les activités des OSC est appliqué de manière uniforme; des réformes visant à son actualisation sont entreprises. | <ul style="list-style-type: none"> • Les OSC se mobilisent autour de la question de révision du cadre légal et documentent des faits et entraves visant à soutenir le lobbying dans ce sens ; • Le débat sur la révision du cadre légal est amorcé et la société civile et les pouvoirs publics élaborent un projet de loi (y compris pour réduire la dépendance des OSC du financement extérieur). |
| 2) La société civile est appuyée dans son développement institutionnel comme acteur crédible de la gouvernance démocratique. | <ul style="list-style-type: none"> • Les capacités d'actions des organisations de la société civile camerounaise ainsi que les relations entre la société civile et les structures étatiques sont durablement renforcées; • Des actions visant au renforcement des capacités des OSC sont intégrées dans les différents projets et programmes mis en œuvre ; • L'appui institutionnel du MINAT est renforcé et la communication améliorée entre les OSC et le MINAT. |
| 3) Les défenseurs des droits de l'homme, y compris les défenseurs de l'environnement, exercent leur rôle en toute sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> • L'échange d'information entre organisations et défenseurs des droits de l'homme est amélioré par le renforcement et/ou la mise en place de réseaux adéquats ; • Les éventuelles violations des droits de l'homme, y compris les droits liés à l'environnement, sont documentées et les autorités sont interpellées à ce sujet ; • Les défenseurs des droits de l'homme sont appuyés en ce qui concerne la protection de leurs droits, leurs biens et de leur intégrité physique. |
| 4) L'information au sein des OSC et entre les OSC et les pouvoirs publics est partagée et diffusée. | <ul style="list-style-type: none"> • Les OSC engagées autour des mêmes causes structurent davantage leur communication avec les pouvoirs publics ; • Les OSC engagées autour des mêmes causes communiquent davantage au sein de réseaux représentatifs. |

PRIORITE 2 La société civile contribue à la consolidation de l'Etat de droit et à la préservation de la paix

Les consultations réalisées ont relevé l'intérêt des acteurs afin que les OSC ne soient plus utilisées comme « simple prestataires de services » aussi bien par les autorités que par les Partenaires Techniques et Financiers. Au contraire, il y a une volonté grandissante des OSC d'être appuyées dans leurs « capacités politiques » (mobilisation citoyenne, interpellation des pouvoirs publics, suivi et évaluation des politiques publiques, etc.). Les OSC ont également soulevé la nécessité d'une spécialisation accrue par secteur/domaine et ce, afin de gagner en crédibilité auprès des autorités.

En réponse à la déstabilisation de certaines régions du pays comme à l'Extrême Nord, il convient également d'encourager des actions visant à préserver la paix et la stabilité au Cameroun. Les autorités camerounaises ont appelé à la mobilisation des toutes les forces vives de la nation à ce sujet.

La Délégation et les Etats membres de l'UE partagent l'ensemble de ces recommandations et envisagent un engagement systématique de la société civile dans les programmes visant l'amélioration de la gouvernance, le renforcement de l'Etat de droit et la préservation de la stabilité et de la paix au Cameroun.

| Priorités spécifiques – résultats | Indicateur (s) de résultat |
|--|---|
| 5) La société civile joue un rôle actif dans le suivi de l'ensemble du processus démocratique et électoral. | <ul style="list-style-type: none">• La société civile participe activement à l'observation électorale et au suivi des recommandations formulées par les différents acteurs impliqués dans l'observation des élections. Elle promeut l'inscription de la population sur les listes électorales ;• Les OSC renforcent leurs rôles dans la promotion des droits et intérêts des citoyens et dans l'inclusion des minorités et des groupes marginalisés, notamment les femmes. |
| 6) Le rôle de la société civile est promu dans toute la chaîne de la justice pénale. | <ul style="list-style-type: none">• La collaboration entre les autorités judiciaires et pénitentiaires d'une part et les OSC d'autre part est renforcée ;• La création d'un observatoire de la justice pénale animé par le CNDHL et les OSC contribue à améliorer l'accès des populations à la justice et à la protection des droits. |
| 7) Les capacités de la société civile sont renforcées dans le suivi de la gestion des finances publiques et dans la lutte contre la corruption. | <ul style="list-style-type: none">• Les OSC participent activement dans les fora de dialogue sur les réformes des finances publiques et le processus de préparation budgétaire pluriannuelle et annuelle ; <p>Des OSC réalisent des analyses critiques des budgets publics et de la performance des politiques publiques au niveau central et local. Leur travail est utilisé par les pouvoirs publics, notamment l'Assemblée nationale et le Sénat, ainsi que l'opinion publique au travers de la presse et autres moyens de communication;</p> |
| 8) La société civile participe activement aux initiatives pour la paix dans une optique de préservation de la stabilité notamment dans les régions qui font face aux crises internes et externes. | <ul style="list-style-type: none">• Les OSC sont appuyées dans leur rôle de conscientisation et de mobilisation citoyenne par la mise en œuvre d'actions d'éducation civique (en ciblant notamment les jeunes des régions les plus instables) et contribuent au renforcement de la confiance entre citoyens et Etat ;• Des campagnes de prévention de la radicalisation des jeunes sont réalisées conjointement avec les OSC dans les régions du Septentrion ;• Des OSC participent aux débats publics réunissant les autorités, les chefs traditionnels et les leaders religieux ;• Les OSC sont associées au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de relèvement et de consolidation de la paix 2018-2022. |

PRIORITE 3 La société civile concourt à l'amélioration de l'accès aux services de base, au développement économique local inclusif et à une meilleure gestion des ressources naturelles.

Cette priorité vise à renforcer les organisations de la société civile, et plus particulièrement les organisations de producteurs, les organisations représentant les droits des communautés locales, les coopératives, les organisations syndicales, les fédérations professionnelles et patronales mais également les associations de consommateurs en tant qu'acteurs à part entière du processus de développement économique aussi bien au niveau local qu'à l'échelle nationale. En complémentarité avec l'Etat et les Collectivités Territoriales Décentralisées, ces acteurs non étatiques ont vocation à participer à l'essor économique du pays et, plus globalement, à la réduction de la pauvreté et des inégalités (notamment territoriales). Cette troisième priorité couvre donc les secteurs de l'appui à la décentralisation, au développement rural et la gestion des ressources naturelles. Il s'agit également d'aborder le rôle des OSC dans le partenariat économique et commercial entre le Cameroun et l'Union européenne dans le contexte de la ratification récente par le Cameroun de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire.

Il faut relever que des OSC partenaires de la DUE ont engagé plusieurs actions dans le cadre de cette priorité, notamment l'Association Forêts Et Développement Rural (FODER) et LIDEE qui travaillent sur la question des redevances minières, le Réseau de Lutte contre la Faim au Cameroun (RELUF) qui porte une initiative sur la transparence et de la participation dans la gestion des ressources naturelles au Cameroun l'attribution des mines et le consortium (Institut international pour l'environnement et le développement, Centre pour l'environnement et le développement, RELUF, etc) qui met en œuvre un projet pour sécuriser les droits liés aux terres et aux ressources et améliorer la gestion des zones forestières.

| Priorités résultats | spécifiques | – Indicateur (s) de résultat |
|--|--------------------|---|
| 9) Le dialogue et la collaboration entre la société civile, les collectivités locales et les autorités centrales dans la gestion des ressources publiques sont améliorés. | | <ul style="list-style-type: none"> • Les Communes et les OSC collaborent au niveau de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des Plans de Développement Communaux; • Les OSC participent aux cadres de dialogue pour la définition et le suivi des politiques sectorielles des départements ministériels intervenant dans l'accès aux services de base ; • Les OSC sont mobilisées pour le suivi des engagements pris dans le cadre de redevabilité mutuelle de la stratégie de relèvement et de consolidation de la paix (plus particulièrement sur les engagements concernant la décentralisation et la bonne répartition des investissements publics) ; • Les OSC sont impliquées dans la gouvernance du secteur des transports (PAGRIN- PIR 11^{ème} FED) ; • Les OSC sont mobilisées dans le cadre du suivi indépendant du C2D (AFD). |
| 10) La société civile contribue à la gestion durable des ressources naturelles et foncières. | | <ul style="list-style-type: none"> • Les OSC permettent de renforcer les connaissances des populations sur les dispositions de la loi forestière et sur les enjeux de la gouvernance des ressources naturelles. Elles contribuent à l'application de l'Accord APV-FLEGT entre l'UE et le Cameroun ; • Les OSC interviennent dans le domaine de la gouvernance des industries extractives. Elles documentent les enjeux de l'extraction minière en terme de développement et veillent à la protection de l'environnement et des droits de populations vivant dans les zones d'exploitation ; • Les OSC participent activement au processus de réforme foncière (mise à jour des lois foncières, forestières, minières et environnementales). A travers la mise en place de plateformes de dialogue inclusives à différents niveaux, elles assurent une meilleure articulation et prise en compte des droits, vues et intérêts des populations rurales, notamment autochtones, dans la réforme foncière, et une diminution de conflits y-liés. |

11) La société civile connaît les enjeux et participe au suivi de l'intégration régionale et du partenariat économique UE-Cameroun.

- Les OSC sont informées quant aux enjeux liés à la ratification par le Cameroun de l'Accord de Partenariat Economique intérimaire ;
- Les OSC participent au suivi et analysent l'impact du partenariat commercial;
- Les OSC et les opérateurs économiques sont associés et bénéficient directement et indirectement des appuis à l'amélioration du climat des affaires à travers la mise à niveau des entreprises et la démarche qualité en cours ;
- Les mesures visant la facilitation et consolidation du transport régional sont formulées sur base de consultations avec les organisations du secteur ;
- La société civile participe dans le futur Observatoire de pratiques anormales sur les corridors internationaux.

2) Dans les zones rurales, les capacités de production, transformation et de commercialisation des organisations de producteurs et des coopératives sont consolidées.

- L'Acte uniforme OHADA sur la création des coopératives est vulgarisé auprès des GIC afin de favoriser le passage au statut formel de coopérative ;
- Les organisations de producteurs et les coopératives augmentent leur production agro-pastorale et participent au développement économique local grâce à un meilleur accès aux facteurs de production ;
- Les OSC interviennent dans l'appui aux coopératives et organisations des producteurs dans le domaine de la production agricole, piscicole et d'élevage ;
- Les coopératives et organisations de producteurs sont associées et bénéficient indirectement des appuis à la certification, la normalisation et le renforcement des dispositifs et infrastructures de qualité en cours au Cameroun.

13) Dans les zones les plus vulnérables, les OSC participent à l'amélioration de l'accès aux services de base.

- Dans la région de l'Est affectée par l'afflux de réfugiés centrafricains, les OSC collaborent avec les autorités locales afin de renforcer les capacités d'accueil des réfugiés au sein des communautés locales ;
- Dans le Nord et l'Extrême Nord, régions particulièrement vulnérables, les OSC œuvrent avec les Communes à l'amélioration de l'accès des populations aux services de base ;
- Des initiatives spécifiques sont mises en place en faveur des femmes et des jeunes et l'approche mainstreaming du genre est intégré dans tous les projets et programmes intégrant la société civile et l'UE et ses Etats membres Les OSC participent aux plateformes nationales permettent le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sont consultées pour l'élaboration des plans de réponses.

4 - ACTIONS

Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

Priorité 1: Les organisations de la société civile engagées comme acteurs de la gouvernance démocratique et du développement humain évoluent dans un environnement favorable

Axes d'engagement (voir Section 3): Amélioration du cadre légal, accès à la citoyenneté, renforcement des capacités des OSC, promotion des droits de l'homme, protection des défenseurs des droits de l'homme et meilleure circulation de l'information

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques relatives à la communication institutionnelle sur l'état civil (PROCIVIS 11^{ème} FED)
- Analyse sur les ONG actives dans le secteur d'état civil pour les campagnes de sensibilisation et assistance aux populations pour l'obtention d'actes d'état civil (PROCIVIS 11^{ème} FED)
- Capitalisation des expériences et recommandations des programmes finalisés afin de dégager un consensus sur la réforme du cadre légal, notamment par PASOC et PASC (PROCIVIS 11^{ème} FED avec les OSC)
- Analyse sur l'amélioration de la circulation de l'information à partir des expériences passées (PROCIVIS avec OSC)
- Actualisation du manuel des services déconcentrés du MINAT contenant les procédures administratives régissant les OSC et les libertés publiques (PROCIVIS)
- Publication d'un guide pour l'identification des zones à risque pour la violation des droits des défenseurs de l'environnement dans le Bassin du Congo (Ligne thématique EIDHR : projet « Verdir »)

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Aborder la question du cadre légal et de l'environnement propice pour les OSC ainsi que la situation des droits de l'homme dans le cadre du dialogue politique (Chefs de mission de l'UE - Article 8 de l'Accord de Cotonou)
- Consulter la société civile avant les dialogues politiques spécifiques (Chefs de mission de l'UE - Article 8 de l'Accord de Cotonou) ; Rencontres réguliers avec les organisations de défense des -droits de l'homme y compris autour des recommandations de la Revue Périodique Universelle des Nations Unies (DUE et Etats membres)
- Dialogue avec les OSC sur la nécessité de renforcer les réseaux existants de la société civile œuvrant notamment dans les domaines des droits de l'homme (DUE et Etats membres)
- Suivi, le cas échéant, des cas de menace ou persécution des défenseurs de droits de l'homme (DUE et Etats membres)
- Faciliter la mobilisation des OSC en faveur de la réforme du cadre légal régissant les OSC et associations (PROCIVIS 11^{ème} FED)

- Encourager le dialogue entre autorités gouvernementales et les OSC en matière de justice pénale et notamment pour la mise en œuvre des dispositions du nouveau code pénal relatives aux peines alternatives à l’incarcération (DUE /IEDDH : projet PAAJUP)

C. Appui technique et financier

- Appui financier à l’organisation d’espaces régionaux et nationaux d’analyse participative de l’application du cadre légal des OSC à travers la CNDHL
- Mobilisation du PROCIVIS pour l’application uniforme du cadre légal régissant les OSC par la distribution du manuel des services déconcentrés du MINAT contenant les procédures administratives régissant les OSC et les libertés publiques ; par l’organisation de formations pour les autorités administratives (y compris au niveau local) sur les libertés publiques et les lois régissant les OSC et par le renforcement des capacités de communication et d’échange entre le MINAT et les OSC
- Mobilisation du PROCIVIS pour l’appui à la révision du cadre légal régissant les OSC par la mise en place d’espaces régionaux et national pour l’analyse participative de l’application du cadre légal des OSC (forces et faiblesses) et des groupes de travail incluant le MINAT pour la mise en forme juridique des recommandations, la finalisation des projets de textes, et leur mise à la disposition des autorités compétentes
- Distribution du manuel des procédures des services déconcentrés du MINAT contenant les procédures administratives régissant les OSC et les libertés publiques (PROCIVIS)
- Appui à la mise en place d’un Observatoire des conditions propices pour les OSC avec des antennes régionales (antennes de la CNDHL) en vue de l’identification, l’analyse et la documentation des violations des lois sur les libertés publiques en collaboration avec la CNDHL dans le cadre du PROCIVIS
- Formation et encadrement des OSC sur les droits humains, l’approche genre, les procédures administratives et pénales contre les violations des droits humains (DUE : subvention CNDHL/ PROCIVIS 11^{ème} FED et lignes thématiques IEDDH et OSC)
- Appui à la mise en place des plates-formes régionales autour de l’état civil incluant la société civile (PROCIVIS 11ème FED)
- Mise en place d’une « Facilité société civile » pour accompagner et renforcer les capacités des organisations de la société civile partenaire de l’UE (PROCIVIS 11ème FED)
- Appui à des actions pilotes de la société civile à travers le PROCIVIS visant à favoriser la structuration géographique et/ou sectorielle des OSC via l’appui à des réseaux et coalitions existants ou en formation.
- Adoption des mesures appropriées pour contribuer à la protection des défenseurs des droits de l’homme menacés (DUE : fond d’urgence protection des défenseurs de droits de l’homme et ligne thématique EIDHR : projet « Verdir »)
- Sensibilisation de l’opinion publique, des autorités et des OSC à la problématique de la protection des droits des défenseurs de l’environnement (Ligne thématique EIDHR : projet « Verdir »)
- Promotion du dialogue avec la société civile et sensibilisation du public sur les droits et obligations relatifs à l’état civil (GIZ PAMEC)

Priorité 2: La société civile contribue à la consolidation de l'Etat de droit et à la préservation de la paix

Axes d'engagement (voir Section 3): promotion d'un système politique inclusif, amélioration de la justice pénale, meilleure gestion des finances publiques, préservation de la stabilité et de la paix

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Etude situationnelle sur le niveau de conformité du Cameroun à ses engagements régionaux et internationaux en matière de justice pénale et d'effectivité des droits qui y sont liés (DUE /IEDDH : projet PAAJUP)
- Etudes d'identification d'actions à mener à travers les instruments spécifiques à la prévention de l'émigration et au maintien de la stabilité et de la paix (DUE)

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Echanges avec les autorités sur la qualité du processus électoral 2018 (Dialogue politique – Article 8 Cotonou)
- Facilitation du dialogue entre autorités administratives/politiques et OSC sur la réforme du cadre légal des élections et sur la gestion des élections (DUE)
- Echanges avec les autorités pour l'intégration des OSC pertinentes, légitimes et représentatives au sein des cadres sectoriels de concertation existants (Dialogue sur les politiques publiques)
- Echanges et dialogues avec des OSC spécialistes dans les domaines de la transparence budgétaire et de l'accès à la justice (DUE)
- Facilitation des échanges entre OSC et autorités publiques (les commissions finances et budget de l'Assemblée nationale et du Sénat, les plateformes de dialogue sur les réformes publiques et les réunions de préparation du budget (DUE)
- Facilitation pour la mise à disposition des documents budgétaires (loi des finances et ses annexes)
- Dialogue dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix au Cameroun 2018-2022 et le cadre de redevabilité mutuelle
- Dialogue intergouvernemental et développement local à travers le « projet d'appui à la résilience socio-économique des jeunes vulnérables dans la région du Septentrion » (projet PARSE 2016-2019, GIZ -DUE)

C. Appui technique et financier

- Mobilisation du programme thématique « Organisation de la Société Civile et Autorités Locales » pour le financement d'action des OSC pour un meilleur accès aux droits et pour la promotion d'un système politique inclusif et transparent (DUE)
- Accompagnement des OSC dans la mobilisation citoyenne autour des questions budgétaires (Suivi indépendant du Budget, budget Programme, etc.) (GIZ)
- Renforcement des capacités des OSC à conduire des analyses critiques des budgets publics et la performance des politiques publiques au niveau central et décentralisé (Appel à propositions ligne thématique OSC)
- Mise en œuvre d'un programme de prévention de la radicalisation à l'Extrême Nord (appui aux initiatives de dialogue interculturel, intercommunautaire et interreligieux autour d'enjeux liés à la cohésion sociale et à la préservation de la paix financé par le Trust Fund et mis en œuvre par la GIZ)
- Appui à la mise en place d'un Observatoire de la justice pénale par les OSC et la CNDHL (DUE /IEDDH : projet

PAAJUP)

- Amélioration de l'accès des populations à la justice par des interventions des OSC dans le cadre du projet PAAJUP (DUE)
- Mobilisation de l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme et lancement d'appels à propositions ciblés (DUE – IEDDH)
- Renforcement du dialogue interculturel dans la région de Nord-Ouest à travers le projet "Bridging the gap" et dans la région de l'Est à travers le projet 2RS-PJUPAUPP-Est
- Appui à la lutte contre les harcèlements basé sur le genre en milieu scolaire à travers un appui dans le cadre de l'IEDDH
- Appui à la société civile pour le suivi des projets de la troisième phase du C2D (AFD)
- Renforcement technique des organisations de jeunes dans le cadre de la prévention contre la radicalisation : formation sur les structures organisationnelles, sur le plaidoyer, renforcement du leadership, sur la problématique de la paix, sur l'entrepreneuriat... (projet PARSE, GIZ-DUE)
- Appui matériel et technique pour la structuration des jeunes en GIC, association ou coopérative simplifiée (projet PARSE, GIZ-DUE)

PRIORITE 3 La société civile concourt à l'amélioration de l'accès aux services de base, au développement économique local inclusif et à une meilleure gestion des ressources naturelles

Axes d'engagement (voir Section 3): appui à la décentralisation, meilleure gestion des ressources naturelles, développement rural, amélioration de la production agricole et facilitation au commerce

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Consultation et contribution pour la mise en œuvre de la stratégie nationale des exportations (DUE : TCF 11^{ème} FED et TradeCom II)
- Analyse de l'impact de l'APV sur les communautés au niveau économique et social (DUE)
- Etudes pour l'appui à la mise en œuvre de l'APE, p.ex. élaboration d'une stratégie de développement du secteur horticole, diagnostique pour la mise en niveau du cadre juridique/institutionnel de la protection de données à caractère personnel (DUE: PIR 11^{ème} FED)
- Etudes sur la situation de l'industrie minière au Cameroun (DUE : Ligne thématique ANE)
- Analyse des textes et des études d'impacts environnementaux (EIE) des entreprises minières des régions de l'Est et de l'Adamaoua Ligne thématique ANE (DUE : Ligne thématique ANE)
- Document d'audit du dispositif légal sur les questions d'attribution et de gestion foncière aux fins minières et agro industrielles concernant les aspects de transparence et de participation (DUE : Ligne thématique ANE)
- Cartographie géo-référencée des sites d'exploitations artisanaux des ressources extractives (DUE : Ligne thématique ANE)
- Stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix au Cameroun 2018-2022 (DUE)

- Analyse participative des expériences sur la sécurité et les mécanismes pour l'accès aux droits liés au foncier (DUE : Projet LandCam)
- Cartographie des petites et moyennes entreprises (DUE : TCF 11^{ème} FED)
- Elaboration d'une politique nationale de développement des clusters productifs (DUE : TCF 11^{ème} FED)

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Echanges avec les autorités sur la mise en œuvre du processus de décentralisation (Dialogue politique – Article 8 Cotonou)
- Echanges avec les autorités sur l'amélioration de l'accès des populations aux services de base dans le cadre de la décentralisation (Dialogue politique – Article 8 Cotonou)
- Échanges et dialogues avec les OSC et les institutions de recherche spécialisées dans le domaine de la décentralisation et la gestion déléguée des services de base (GIZ)
- Facilitation des échanges entre OSC et Parlement dans le domaine de la gouvernance forestière (DUE)
- Echanges entre les autorités, les OSC et la DUE sur la mise en œuvre de l'APV-FLEGT
- Participation active et régulière de la DUE dans le cadre de concertation du dialogue public-privé (organisations patronales) sur le climat des affaires (Cameroun Business Forum)
- Renforcement de capacités des acteurs locaux sur la participation et le contrôle citoyen tout au long de la chaîne PPBS (GIZ)
- Rencontres régulières organisées avec des structures représentant les intérêts économiques notamment les organisations patronales et syndicales, les fédérations professionnelles et les chambres de commerce au sujet du suivi de l'intégration régionale et des APE Union européenne / Cameroun (DUE)
- Mise en place des plateformes de dialogue inclusif à différents niveaux pour articuler les intérêts des populations plus défavorisées sur la réforme foncière (DUE : projet LandCam)
- Promotion du dialogue multi-acteurs au niveau local et national sur le développement durable de l'industrie minière et pour l'amélioration de la gouvernance minière et sur la gestion des ressources naturelles (DUE : Ligne thématique ANE)
- Participation régulière des OSC dans la revue annuelle de la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) (DUE/ Appui budgétaire 11^{ème} FED)
- Dialogue dans le cadre de la mise en œuvre Stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix au Cameroun 2018-2022 et le cadre de redevabilité mutuelle

C. Appui technique et financier

- Sensibilisation et renforcement des capacités des OSC ainsi que des communautés pour l'observation indépendante du secteur minier et pour l'amélioration de la participation dans la gestion des ressources naturelles (DUE : Ligne thématique ANE)
- Préparation et mise en œuvre du projet d'appui au secteur privé/climat des affaires 11^{ème} FED (DUE)
- Promotion des instruments d'appui technique et financier d'appui au secteur privé, y compris centres de recherche, universités, fondations, organisations intermédiaires etc. (DUE : instruments/facilités d'appui au secteur privé dans le cadre de coopération intra-ACP)
- Mobilisation du programme thématique « Organisations de la Société Civile et Autorités Locales » dans les

domaines de (i) l'appui au processus de décentralisation, (ii) de la gestion des ressources naturelles (DUE)

- Appui à des projets d'exploitation durable des ressources naturelles susceptibles de faire l'objet d'un accord Accès et Partage des Avantages (APA) dans l'optique de la mise en œuvre au Cameroun du protocole de Nagoya (SCAC)

- Accès et Partage des Avantages (APA) dans l'optique de la mise en œuvre au Cameroun du protocole de Nagoya (SCAC)

- Renforcement des capacités des Communes à interagir avec les OSC pour l'amélioration de la gouvernance locale et la fourniture de service de base aux populations (Programmes du Fonds fiduciaire d'Urgence de la GIZ, Programmes du Fonds fiduciaire d'Urgence de l'AFD en appui au PNDP+ 11ème FED Programme développement rural) - Appui à la Collaboration entre Commune et Service de Santé dans le Cadre des structures de Dialogue (GIZ)

- Accompagnement des associations des parents d'élèves et enseignants/tes (APEE) pour la bonne gestion interne et la maîtrise de leurs missions dans les communes – (GIZ)

- Sensibilisation des parlementaires à la budgétisation genre sensible (GIZ PAMFIP)

- Appui aux OSC par le renforcement des capacités en matière d'utilisation des TIC, plaidoyer et mobilisation des ressources (GIZ PRADEC)

- Appui aux OSC dans le cadre du suivi indépendant des politiques publiques et à la participation aux instances décisionnelles (GIZ PRADEC)

- Appui financier aux initiatives la SC à travers le Fonds d'Appui à la Société Civile (2018 – 2019) (SCAC)

-Appui aux OSC dans leurs initiatives d'Activités Génératrices de Revenus ciblant les populations les plus vulnérables notamment les jeunes dans les régions du Nord et les réfugiés centrafricains et les communautés d'accueil dans la région de l'Es (Programmes du Fonds fiduciaire d'Urgence de la GIZ, PRO-ACT, Programme de Réponse à l'impact des mouvements de populations internes et externes dans les trois régions du Septentrion du Fonds Fiduciaire d'Urgence).

- Renforcement des capacités organisationnelles des organisations professionnelles (syndicats, transporteurs et chargeurs) et implication des chauffeurs de camions dans la collecte de données pour l'Observatoire des Pratiques Anormales (PIR 10^{ème} – PACIE et 11^{ème} FED)

-Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT (DUE et FAO- FLEGT)

-Mise en œuvre des actions relatives aux OSC camerounaises dans le cadre du Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique Centrale (PAGIRN – PIR 11^{ème} FED)

- Programme de réponse à l'impact des mouvements de populations internes et externes dans les régions du septentrion au Cameroun (Fonds Fiduciaire d'Urgence)